

L'AVENIR

"DES PROJETS CONCRETS"

**MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICE AUX
DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS ET RÉPONDRE AUX
ATTENTES SUR TOUS LES QUARTIERS**

POUR LES JEUNES

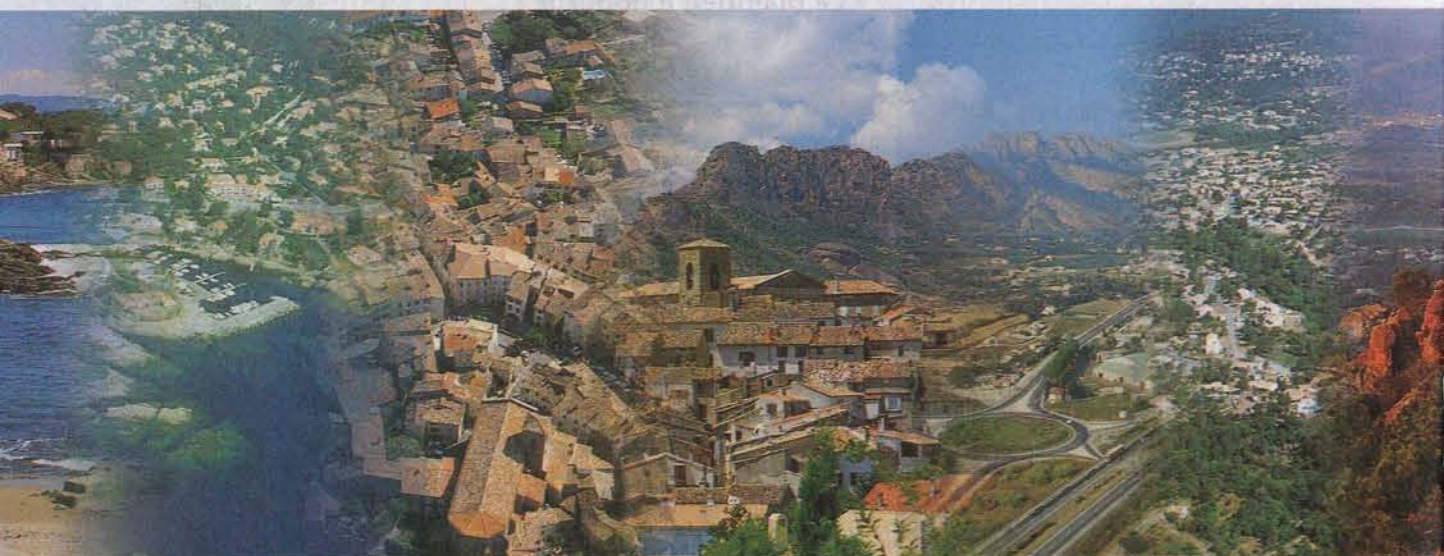
l'aménagement d'une "Maison de Jeunes" aux Issambres

POUR LES FAMILLES

de nouveaux logements locatifs sur le Village grâce à l'O.P.A.H

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

la médicalisation du foyer-logement du Village



Dossier spécial d'information municipale

Éditeur : Mairie de Roquebrune sur Argens,
Service Communication
Directeur de Publication : Yves SERRA
Parution : Avril 1999
Conception - rédaction : C.A.C

Dépôt légal : à parution
Compogravure : SEA'COM / Groupe RICCOBONO, LE MUY
Imprimeur : SEA'COM / Groupe RICCOBONO, LE MUY
Tirage : 8 000 exemplaires sur offset
Crédit photo : Mairie de Roquebrune sur Argens, X

Commune de Roquebrune sur Argens
La Bouverie - Le Village - Les Issambres

SOCIAL



DOSSIER

ORGANISATION - SERVICES - ENJEUX - AVENIR

le choix de vous informer

pour notre commune...

Agissons ensemble!



La lettre du Maire

L'action sociale nous concerne tout au long de notre vie

Aider, former et insérer plutôt qu' assister

Madame, Monsieur,

J'ai souhaité que le premier dossier d'information de cette année 1999 soit consacré à l'un des domaines les plus sensibles que nous ayons à gérer, l'un de ceux qui nous concerne tous et qui regroupe sous ces vocables génériques de "social" ou "d'affaires sociales", un grand nombre de vos principales préoccupations ou attentes.

Il n'est cependant pas aisé d'évoquer un sujet aussi vaste, couvrant aussi une large palette de besoins et de réponses apportées. L'exercice est d'autant plus difficiles qu'il touche :

- toutes les tranches d'âge, des plus jeunes aux plus anciens de nos aînés,
- toutes les couches sociales, celles à faibles revenus comme celles considérées comme aisées,
- toutes les catégories socioprofessionnelles, les actifs comme les retraités, ...

et qu'il couvre des niveaux d'intervention extrêmement diversifiés : accueil, animation, restauration, hébergement, aides directes, prévention, détection, ...

La variété des prestations assurées, l'amplitude des besoins, l'émergence quasi permanente de nouvelles attentes, comme la diversité des acteurs (État, Département, Commune, Associations, ...) et de leur niveau d'intervention accentuent la spécificité du domaine "social".

Chacun d'entre nous a toujours beaucoup de mal à savoir : "qui fait quoi", "qui est responsable de quoi", et finalement qui doit prendre en charge tel ou tel niveau d'intervention.

C'est un domaine où les attentes sont quasiment inépuisables ; il nous faut donc rester humbles, car il reste toujours à faire et la tâche n'est jamais terminée.

La présentation de nos dossiers vous est à présent familière ; elle se veut à la fois détaillée et synthétique comme pour les dossiers précédents consacrés à l'Eau et au Budget et à la Fiscalité.

Dans la première partie, après le traditionnel historique, nous décrivons le périmètre des affaires sociales, les structures qui interviennent, en vous fournissant le lexique indispensable à la lecture des nombreux sigles et abréviations. Il nous a semblé intéressant de modéliser les liens entre les différentes structures, leurs niveaux d'intervention, et leurs modes de financement.

La deuxième partie est consacrée aux chiffres clés et données de synthèse qui sont indispensables pour mesurer les budgets engagés, le nombre de personnes concernées, les actions engagées.

Vous pourrez ainsi mieux mesurer les masses considérables d'argent public, en constante progression, qui sont investies dans ces activités essentielles pour la solidarité entre les différentes couches sociales et entre les générations.

La troisième partie décrit plus particulièrement et par grands secteurs d'intervention ce que nous faisons au niveau communal : pour l'enfance et la jeunesse, pour les familles et pour nos aînés.

Ce panorama vous permettra de mieux appréhender nos actions au quotidien et vous faire partager nos préoccupations permanentes.

Notre Commune fort heureusement ne fait pas partie de celles qui connaissent des problèmes sociaux aigus. Le type d'habitat que nous avons privilégié (groupé sur le village millénaire, diffus et résidentiel dans les autres quartiers) nous a permis de conserver une grande qualité de vie et éviter bien des problèmes sociaux que connaissent nombre d'autres communes.

Il n'en demeure pas moins que les besoins en matière sociale existent et doivent être traités.

Nous avons donc sur ce domaine, comme sur les autres, mis en œuvre des modes de gestion adaptés à notre mesure, et surtout totalement évolutifs.

Nous avons su par exemple responsabiliser les parents dans la gestion de nos crèches haltes-garderies associatives tout en leur offrant locaux, matériels et moyens financiers.

Nous avons su aussi déléguer la gestion du Centre Social Municipal, en faisant appel à des organismes spécialisés dont c'est le métier, afin d'être assurés d'une plus grande réactivité face aux évolutions tout en conservant le contrôle de ce service public.

Nous avons tenu enfin à ne pas tomber dans le piège de "l'assistanat généralisé", dont nous pensons qu'il est porteur de désresponsabilisation et de démission. Nous avons préféré jouer la carte du "parler vrai", de la sensibilisation et de la responsabilisation :

- Pour nos jeunes qui, encadrés par des éducateurs compétents et disponibles, prennent en charge leur quotidien et préparent leur avenir dans les "maisons des jeunes" que nous mettons à leur disposition (celle du quartier des Issambres est en cours),
- Pour les familles et personnes en situation de précarité grâce aux chantiers d'insertion,
- Pour nos aînés, qui peuvent opter sur notre Commune entre les foyers logements spécialisés ou le maintien à domicile, grâce à des services de proximité.

Enfin en matière de logement, nous avons su apporter des réponses diversifiées et adaptées.

Sur ce sujet, je me dois de rappeler que notre Commune n'a ni la vocation, ni la volonté d'héberger de vastes programmes de logements dits "sociaux", qui nous seraient imposés par "je ne sais qui" ! Nous avons simplement à répondre aux attentes d'une partie de notre population :

- à nos jeunes d'abord, qui débutant dans la vie active ne peuvent accéder au logement résidentiel,
- à nos aînés ensuite, souvent confrontés à des problèmes de mobilité, ne pouvant plus rester au-delà d'un certain âge dans des villas éloignées des commerces et services,
- à nos entreprises, artisans et commerçants, qui doivent pouvoir loger leurs collaborateurs.

Pour conclure, je ne retiendrai qu'un mot pour qualifier la façon dont j'ai souhaité que nos élus et collaborateurs travaillent : SOLIDARITÉ.

Cette solidarité entre les générations, entre les différentes couches sociales, est le liant indispensable pour un épanouissement personnel et collectif. Cette solidarité est le fil conducteur de notre action.

Je pense que nous avons réussi à créer les conditions pour qu'elle s'exprime de façon partagée.

J'en suis extrêmement fier, car c'est un travail méconnu qui exige beaucoup d'énergie de la part de tous les intervenants.

Ce dossier se veut aussi un hommage rendu à leur travail quotidien et à la qualité des relations qu'ils ont su nouer avec la population en leur faisant partager leurs préoccupations respectives.

Notre Commune peut s'enorgueillir de cette réussite et cela nous permet ainsi d'être plus optimiste pour aborder ce troisième millénaire.

Bien à vous

Jean-Pierre SERRA
Maire de Roquebrune sur Argens,
Conseiller Général

Une part importante du budget de la Ville est consacrée au secteur social

La solidarité maintient la cohésion sociale

Grandes étapes, faits marquants et quelques indicateurs de l'évolution du contexte social au plan national et local.

- 27 nov. 1796 Création législative des "Bureaux de Bienfaisance" répartissant "le Secours à Domicile". Dès lors, la charité jusque là prise en charge par l'Église, devient laïque.
- 15 juillet 1893 Une loi institue l'assistance médicale gratuite. Elle impose la création, dans chaque Commune, d'un bureau d'assistance chargé de l'instruction des demandes pour obtenir cette aide.
- été 1977 Le premier Centre Aéré est organisé sur la Commune.
- avril 1978 Ouverture du foyer-logement "Jas de Callian" au Village.
- mars 1987 Ouverture du foyer-logement "La Recampado" aux Issambres.
- 1er décembre 1988 La loi institue le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.). Le Conseil Général est chargé de l'organisation du service auquel les Communes contribuent, par le versement de contingents financiers, outre la gestion de la constitution des dossiers de demande.
- 1990 Signature avec l'Etat du premier contrat d'actions de prévention de la délinquance pour notre Commune.
- 1990 Ouverture de la Maison des Jeunes "Oxyjeunes" au Village.
- 31 mai 1990 Vote de la "Loi Besson" qui définit le droit au logement pour tous.
- 1993 Ouverture de la Maison des Jeunes "Boulevard B 93" de la Bouverie. Elle a été réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion associant les jeunes.
- 6 mai 1995 Décret : Annuellement, chaque C.C.A.S doit procéder à l'analyse des besoins sociaux de sa commune. Cette analyse est présentée par le président à son Conseil d'Administration, avant le débat d'orientation budgétaire.
- janvier 1997 La Ville, en partenariat avec le Conseil Général et la M.S.A., met à la disposition de RMistes des parcelles de terre afin qu'ils puissent les cultiver et renouer ainsi avec le monde du travail.
- 24 janvier 1997 La loi institue la "prestation spécifique dépendance" pour les personnes âgées en situation de dépendance.

L'action sociale associe de multiples intervenants publics et privés. L'État intervient par ses services ou organismes spécifiques (D.D.A.S.S, CAF...) et par des dispositifs nationaux décentralisés (R.M.I, Allocation Chômage...).

Le Conseil Général, depuis les lois de décentralisation, intervient au plan communal par les structures locales.

La Commune gère des bâtiments et des services, délivre des subventions aux associations caritatives. La Municipalité a choisi de déléguer la gestion du Centre Social Municipal à l'association Léo Lagrange.

Le C.C.A.S, qui bénéficie d'un budget

autonome, développe l'ensemble des structures et moyens nécessaires à la bonne cohésion sociale. Cet Établissement Public bénéficie d'une subvention municipale assurant plus de la moitié de ses ressources.

Différentes associations sont des partenaires avérés : la Mission Locale Var-Est assure l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, le C.C.P.D coordonne les actions de terrain en matière de prévention de la délinquance juvénile, enfin l'ensemble des associations caritatives couvrant la totalité des situations de précarité (ex : les Restos du Cœur, le Secours Populaire...).

SOCIAL NUMÉROS UTILES

A **ALVS** : Agence Immobilière à Vocation Sociale (tél. 04 94 19 01 00)
AN.PE : Agence Nationale pour l'Emploi (tél. 04 94 51 86 60)
Assistante Sociale (tél. 04 94 45 54 80)
Association des Veuves Civiles (tél. 04 94 40 04 37)

C **CAF** : Caisse d'Allocation Familiale (tél. 04 94 36 38 99)
C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale (tél. 04 94 19 59 19)
C.C.P.D : Conseil Communal pour la Prévention de la Délinquance (tél. 04 94 19 59 59)
C.L.S.H : Centre de Loisirs Sans Hébergement (tél. 04 94 19 88 66)
Club "l'Âge d'Argent" : Animations pour les personnes âgées (tél. 04 94 81 66 05)
C.P.A.M : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (tél. 04 94 60 35 00)
Crèche halte-garderie de la Bouverie (tél. 04 94 44 06 39)
Crèche halte-garderie des Issambres (tél. 04 94 96 87 65)
Crèche halte-garderie du Village (tél. 04 94 45 31 87)
C.S.M : Centre Social Municipal (tél. 04 94 19 88 66)

D **D.I.S** : Direction des Interventions Sociales (Conseil Général - tél. 04 94 93 19 93)

D.D.A.S.S : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (Préfecture - tél. 04 94 18 83 83)

E **Éducateur spécialisé** (tél. 04 94 19 59 19)

F **Foyer-logements "Jas de Callian"** (tél. 04 94 45 76 76)
Foyer-logements "La Recampado" (tél. 04 94 96 91 44)

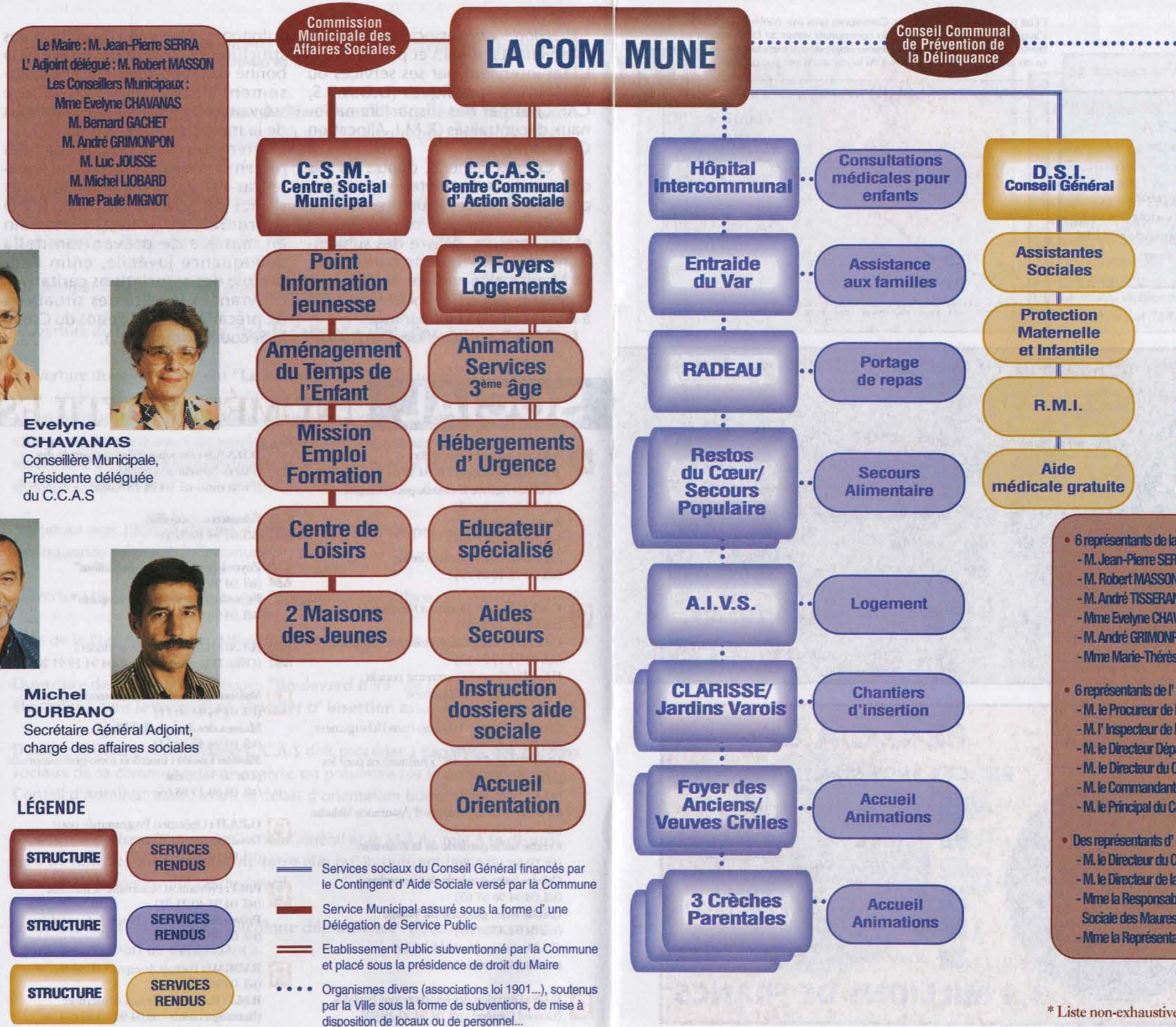
H **H.L.M** : Habitation à Loyer Modéré (Office Départemental - tél. 04 94 19 91 20)

M **Maison des Jeunes de la Bouverie** (tél. 04 94 44 08 17)
Maison des Jeunes du Village (tél. 04 94 45 39 33)
Mission Locale : Insertion socio-professionnelle pour les 16-25 ans (tél. 04 94 19 88 66)

O **O.P.A.H** : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (tél. 04 94 22 65 85 PACT ARIM)

P **P.M.I** : Prévention Maternelle et Infantile (tél. 04 94 40 21 21)
Prévention et Santé : Psychologue scolaire (tél. 04 94 45 55 60)

R **RADEAU** : Portage de repas à domicile (tél. 04 94 55 30 32)
R.M.I : Revenu Minimum d'Insertion (Renseignements - tél. 04 94 19 88 66)



Le Maire : M. Jean-Pierre SERRA
L' Adjoint délégué : M. Robert MASSON
Les Conseillers Municipaux :
Mme Evelyne CHAVANAS
M. Bernard GACHET
M. André GRIMONPON
M. Luc JOUSSE
M. Michel LIOBARD
Mme Paule MIGNOT



Robert MASSON
Adjoint au Maire, délégué à l'action sociale



Evelyne CHAVANAS
Conseillère Municipale, Présidente déléguée du C.C.A.S

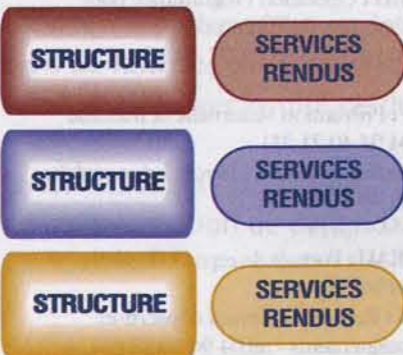


André GRIMONPON
Conseiller Municipal, délégué à la Prévention Jeunesse



Michel DURBANO
Secrétaire Général Adjoint, chargé des affaires sociales

LÉGENDE



- Services sociaux du Conseil Général financés par le Contingent d' Aide Sociale versé par la Commune
- Service Municipal assuré sous la forme d' une Délégation de Service Public
- Etablissement Public subventionné par la Commune et placé sous la présidence de droit du Maire
- Organismes divers (associations loi 1901...), soutenus par la Ville sous la forme de subventions, de mise à disposition de locaux ou de personnel...

L'action sociale :
de nombreux intervenants,
des locaux,
des services,
des moyens

- 6 représentants de la Ville :
 - M. Jean-Pierre SERRA, Maire (président de droit)
 - M. Robert MASSON, adjoint au Maire
 - M. André TISSERAND, adjoint au Maire
 - Mme Evelyne CHAVANAS, conseiller municipal
 - M. André GRIMONPON, conseiller municipal
 - Mme Marie-Thérèse RIVIÈRE, conseiller municipal
- 6 représentants de l' Etat :
 - M. le Procureur de la République (T.G.I. de Draguignan)
 - M. l' Inspecteur de l' action sociale à la D.D.A.S.S.
 - M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
 - M. le Directeur du Centre d' Action Educative de Draguignan
 - M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Muy
 - M. le Principal du Collège de Roquebrune-sur-Argens
- Des représentants d' organismes divers
 - M. le Directeur du C.S.M
 - M. le Directeur de la Mission Locale Var-Est
 - Mme la Responsable de l' Unité Territoriale Sociale des Maures-Estérel
 - Mme la Représentante de l' association "Aides"...

* Liste non-exhaustive

L'État transfère des charges aux Communes sans leur conférer les recettes. L'augmentation de la participation communale versée au Département en faveur de l'aide sociale est le meilleur exemple de cette tendance. En dix ans, les crédits que la Ville a dû lui consacrer ont presque triplé.

LE SAVIEZ-VOUS ?...

DANS NOTRE COMMUNE IL Y A :

- 688 demandeurs d'emploi
- 184 dossiers de R.M.I
- 121 dossiers d'aide médicale gratuite
- 700 rendez-vous d'assistance sociale
- 70 dossiers permanents de demande d'H.L.M
- 130 jeunes suivis par un éducateur

Contingent versé au Département pour l'aide sociale

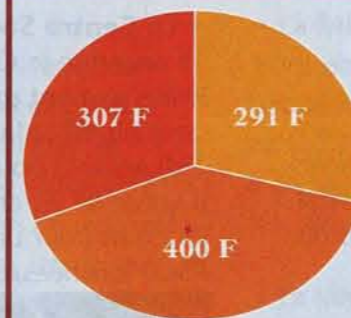


RAPPEL

POUR 1000 F D'IMPÔT VERSÉS À LA COMMUNE

VOICI CE QUE VOUS AVEZ FINANCÉ EN 1997

Données issues du compte administratif 1997



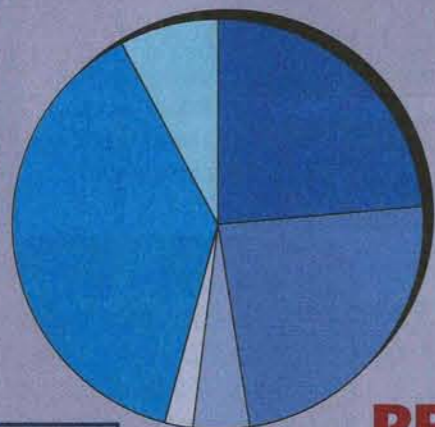
- Dépenses à caractère général
- Dépenses à caractère social
- Dépenses à caractère urbain

LE SAVIEZ-VOUS ?...

LES BARÈMES SOCIAUX AU 1^{ER} JANVIER 1999

- allocations familiales, pour 2 enfants : 683,57 F/mois
- allocation de parent isolé, pour femme enceinte sans enfant : 3220 F et 1073 F par enfant supplémentaire
- SMIC : 40,22 F brut/heure, soit 6798,18 F brut/mois
- minimum garanti : 18,39 F/heure
- R.M.I., pour une personne seule : 2502,30 F/mois et par ménage : 3753,45 F/mois
- allocation chômage (A.U.D) : 148,13 F/jour
- minimum vieillesse, pour une personne seule : 42485 F/an et 76215 F/an par ménage

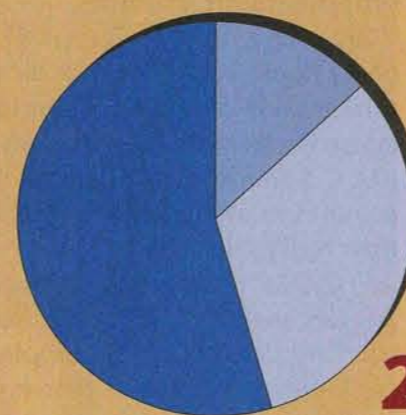
L'EFFORT COMMUNAL EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT



- 0,65 MF : pour le personnel des foyers-logements
- 3,4 MF : contingent d'aide sociale versé au Département
- 0,27 MF : divers (Mission locale, Clarisse, AIVS)
- 0,38 MF : aide aux crèches et colonies de vacances
- 1,75 MF : gestion déléguée du C.S.M
- 2,32 MF : subvention au C.C.A.S

PRÈS DE 9 MILLIONS DE FRANCS

LE C.S.M. : SON ACTIVITÉ PAR SECTEURS



2,8 MF

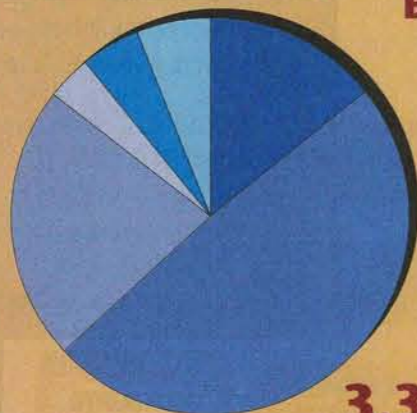
AVEC UNE SUBVENTION DE 1,75 MF LA COMMUNE ASSURE 60 % DU BUDGET DU C.S.M.

MAIS ENCORE...

- les prestations sociales (retraites, allocations familiales...) représentent 30 % environ du revenu des ménages en France contre, par exemple, seulement 17,5 % en Espagne et plus de 33 % en Belgique. La moyenne européenne est de 25,7 %.

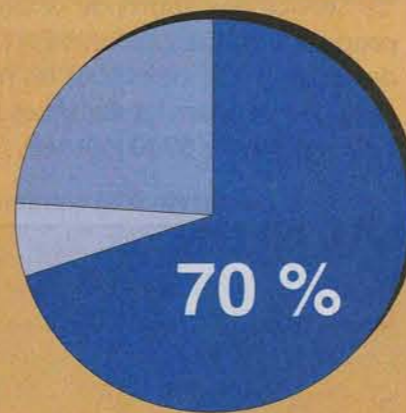
LE C.C.A.S. :

BUDGET 1999 (FONCTIONNEMENT)



3,3 MILLIONS DE FRANCS

LE C.C.A.S. : LES RESSOURCES



70 %

- 0,8 MF : Autres produits
- 0,2 MF : Produits des services
- 2,32 MF : Subvention de la Commune

LA VILLE ASSURE PLUS DES 2/3 DES RESSOURCES DU C.C.A.S.

ACTION SOCIALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le secteur de l'enfance englobe plusieurs services et activités, de la naissance à la majorité de l'enfant, jusqu'au jeune adulte.

PETITE ENFANCE (0/3 ANS)

A Roquebrune, 2342 enfants ou adolescents fréquentent une école, un collège ou un lycée. 327 enfants ont moins de trois ans.

- **L'accueil en crèche et halte-garderie**
Il est assuré par trois associations parentales :
 - à la Bouverie (16 places)
 - au Village (20 places)
 - aux Issambres (16 places)

CRÈCHES/HALTE-GARDERIE : 10 ANS D'EXISTENCE

- 1988 : ouverture de l'accueil au Village (agrandie en 1997)
- 1989 : ouverture de l'accueil aux Issambres
- 1991 : ouverture de l'accueil à la Bouverie

La Ville met gratuitement à leur disposition des locaux.

- **Les assistantes maternelles**
A ce jour, 10 assistantes agréées sont disponibles pour l'accueil de 20 enfants.

ENFANCE - JEUNESSE (4/18 ANS)

Les enfants scolarisés se répartissent ainsi :

- 397 élèves en maternelles
- 814 en primaire
- 720 en collège
- 355 en lycée
- 56 dans des établissements divers (C.F.A....)

En dehors du temps scolaire, la Commune prend en compte ses jeunes de diverses façons.

- **Le Centre Social Municipal**
-Il organise le Centre de Loisirs Sans Hébergement qui a une capacité d'accueil de 60 enfants pour les 4-6 ans, 150 enfants pour les plus de 6 ans. Il accueille les enfants près de 70 jours/an pour un nombre total de 9500 journées/enfants.



-Grâce au contrat passé par la Ville avec l'Etat (contrat LASER), le C.S.M. propose un programme d'Aménagement du Temps de l'Enfant (A.T.E) qui permet d'accueillir une quarantaine d'enfants le soir, après la classe (maternelle et primaire)
-Le C.S.M. propose également des activités inter classe et des ateliers le mercredi matin.
-Le C.S.M. propose aux plus de 13 ans des sorties et des mini-séjours. Un "chantier jeunes" est en place. Les jeunes en difficulté peuvent participer à des activités de loisirs à moindre coût grâce à l'opération «Ville Vie Vacances»

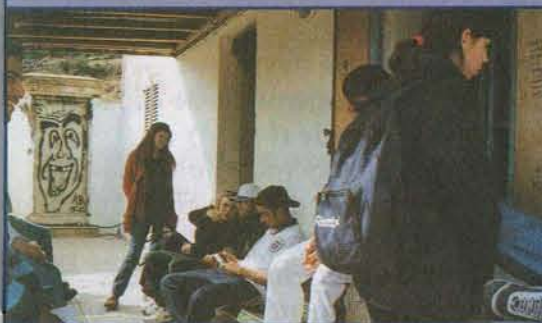
- **Les animations sportives municipales**
Le Service des Sports de la Ville propose aussi aux enfants (4-16 ans) des activités de loisirs tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires. Cela représente 6000 journées / enfants.

Pour faciliter la vie des parents qui travaillent, la Commune assure l'accueil des enfants dans les écoles dès 7h30, puis de 11h30 à 12h15 ; enfin après 16h30 grâce à l'A.T.E.

- **Les aides**
Le C.C.A.S., avec la D.I.S. a mis en place l'opération «vacances pour tous», qui permet de prendre en charge la totalité ou une partie des frais de séjours des familles en difficultés, pour le Centre de Loisirs, les colonies de vacances...

Une quarantaine d'enfants ou d'adolescents en bénéficie. La Ville prend en charge pour sa part, une partie des frais de séjours en colonie de vacances des enfants de la Commune, et met à la disposition de la médecine scolaire un local pour assurer le suivi médical des enfants en difficulté.

Pour les plus de 13 ans, le C.S.M. anime 2 Maisons des Jeunes, au Village et à la Bouverie, installées dans des locaux municipaux. 250 jeunes les fréquentent. Une troisième Maison des Jeunes est en projet sur les Issambres.



JEUNES ADULTES (18/25 ANS)

Ils représentent 600 personnes à Roquebrune. S'il n'y a pas à proprement parler de quartier défavorisé dans notre Commune, des problèmes sociaux existent malgré tout. Les jeunes adultes trouvent chez nous des services qui leur sont plus particulièrement destinés.

- **La Mission Locale**
Roquebrune adhère à la Mission Locale Var-Est. Un bureau a été ouvert au C.S.M. et près de 150 jeunes de 16 à 25 ans ont été accueillis l'année passée, avec un taux de satisfactions élevée.

- **La Mission de prévention spécialisée**
Le C.C.A.S. a recruté un éducateur spécialisé. Il a accueilli ou est allé rencontrer 200 jeunes, et assure un suivi poussé pour 30 d'entre eux. Cet éducateur a pour mission de favoriser l'insertion par le travail, par la formation, par le logement...

- **Le C.C.P.D.**
Avec l'Etat, et l'ensemble des autres intervenants, la Ville a mis en place un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Un contrat triennal de Prévention pour la Sécurité a même été signé entre l'Etat et la Ville. Celle-ci intervient également au Comité du Développement Social du Collège pour la Prévention de la Violence.

- **L'insertion par le logement**
4 appartements (12 lits) pour l'hébergement d'urgence sont proposés. Une trentaine de jeunes, par an, les occupent pour 6 mois maximum, avec le suivi d'un éducateur. Pour les jeunes, comme d'ailleurs pour les plus âgés qui souhaitent se loger, le C.C.A.S. a bâti un dispositif d'avance remboursable de caution ou des frais d'agence.

- **La Commission Municipale des Jeunes**
15 jeunes élus par leurs pairs se réunissent périodiquement depuis 1996. Cela permet à la Commune de mieux insérer les jeunes à la vie de la cité, aux programmes d'animation, de prévention...

Des services adaptés à la jeunesse et à l'enfance

Une initiative originale : la Commission Municipale des Jeunes

ACTION SOCIALE EN DIRECT

ION DE LA FAMILLE

À Roquebrune, 4500 personnes ont entre 26 et 60 ans, ce qui représente plus du tiers de la population résidente à titre permanent

LES RESSOURCES

En France, le niveau moyen des ressources par adulte est de 100 000 F./an. 70% des personnes qui fréquentent nos services sociaux communaux ont des revenus familiaux inférieurs à 72 000 F./an, et moins de 30% d'entre eux ont une activité professionnelle.

• Les interventions pour aider les chômeurs sont nombreuses :

-en 1998 le C.C.A.S. a constitué 135 dossiers d'aide médicale gratuite, 124 dossiers d'aide médicale hospitalière. -75 familles ont bénéficié, l'année dernière, d'une aide directe du C.C.A.S. (bons alimentaires, prise en charge des frais de cantine (pour 30 enfants), de factures d'eau, d'électricité...). Sans compter les aides délivrées par les associations caritatives.

-La Ville a aussi mis à la disposition des «Restos du Cœur», un local pour la distribution des colis.

-Le partenariat communal avec le Conseil Général est rendu plus étroit. Diverses actions d'insertion visant à éviter l'isolement et à faciliter les relations, sont menées : "action femmes", inter-génération, jardins familiaux. Pour ces derniers, la Ville, avec la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général, a attribué 12 parcelles de terrain pour permettre à des RMistes de cultiver leurs fruits et légumes.

LE LOGEMENT

Il est difficile pour certaines catégories de revenus de se loger à Roquebrune. Sur les 10 000 logements recensés, la moitié est constituée de résidences secondaires.



• Dans la perspective d'une O.P.A.H., une étude détaillée fait apparaître pour le Village :

- Une faiblesse de l'offre locative
- Un montant élevé des loyers
- Un manque de logements de capacité moyenne ou grande (F3, F4)
- Un manque de logements intermédiaires entre la villa de lotissement et les logements du centre ancien
- Un manque de logements sociaux. 116 sont actuellement occupés, et une demande permanente d'une trentaine de logements est enregistrée.

Pour pallier à ce constat, l'intervention publique est soutenue :

- la Ville a signé avec le Logis Familial Varois, une convention pour la construction de 1200 m² de logements locatifs.
- la Ville a également signé un accord triennal avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, en 1996. Cette Agence prospecte le marché privé pour mettre un logement à la

disposition des familles en difficulté. L'objectif est de 15 logements en 3 ans. La Ville mène, avec ses voisines de Trans-en-Provence et des Arcs, une étude pour mettre sur pied une nouvelle O.P.A.H., afin de réhabiliter des logements vétustes. Cette opération va débiter cette année.

-la Ville met un bureau à la disposition de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

La Municipalité est consciente que sur l'ensemble des quartiers, le type d'habitat actuel ne répond pas toujours aux besoins. En effet, les jeunes, les actifs à revenus modestes, les personnes âgées, ne peuvent accéder au logement résidentiel. C'est la raison pour laquelle sur le Village l'O.P.A.H. doit amener sur le marché locatif un lot de logements réhabilités. Leurs loyers seront modérés tout en bénéficiant de la proximité des services et commerces du Village particulièrement précieuse pour le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Sur les autres quartiers il conviendra de réfléchir à des solutions appropriées : petits immeubles collectifs, restructuration de centres urbains...

GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES



Notre Commune a décidé d'aider les familles, à travers la gratuité des transports scolaires (1,5 MF par an). Une initiative assez rare en France qui mérite d'être soulignée.

L'EMPLOI

Résorber le nombre de chômeurs (688) est une priorité communale, même si la lutte pour l'emploi est avant tout l'une des missions de l'État.

• La Ville, via le C.S.M., a mis en place une mission emploi : Elle découle de la convention passée avec l'A.N.P.E. et la mission locale Var Est. Ainsi, Roquebrune dispose d'un correspondant permanent pour aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches.

• Une convention avec l'association intermédiaire «C.L.A.R.I.S.S.E.» a été signée. Elle a été utilisée en 1998 pour mettre en place une meilleure surveillance

dans les transports scolaires qui, il faut le rappeler, sont gratuits.

• Des chantiers d'insertion pour les jeunes, les RMistes ont été organisés (réhabilitation de la salle de boxe, nettoyage des criques et des ruisseaux, sentiers à thèmes...)

• La Ville a lancé en 1997 l'opération «un emploi en été». Les 100 offres d'emplois saisonniers obtenues ont été proposées aux jeunes Roquebrunois.

• Des emplois de proximité sont générés par la politique communale de développement économique dont on enregistre les premiers succès.

L'emploi et le logement sont les premières préoccupations familiales

L'insertion est la clé d'une intégration sociale et professionnelle réussie

ACTION SOCIALE EN DIRECTI ON DES PERSONNES ÂGÉES

Les plus de 60 ans représentent 3000 personnes environ, soit le quart de la population et les plus de 75 ans sont près d'un millier.

L' AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

d' après les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Peut postuler à cette aide sociale , toute personne :

- âgée de 65 ans, privée de ressources suffisantes
- âgée de 60 ans et plus, reconnue "inapte au travail"

Les prestations d'aide sociale transférées par l'État au Département sont variables :

Le maintien à domicile

- l' aide à domicile. Elle peut être assurée en espèces ou en nature. En espèces : une allocation simple à taux plein ou réduit suivant les ressources de la personne et dans le respect d'un plafond / une allocation de loyer compensatrice. En nature : l' octroi de services ménagers, dont l' action "peut être envisagée dans les Communes où un tel service est organisé".

- l' allocation représentative de services ménagers. Elle est allouée si la Commune de résidence n' offre pas de services ménagers ou lorsque la personne âgée préfère recevoir cette aide en espèces plutôt qu' en nature.

- la fourniture de repas. Les Communes, via leur C.C.A.S peuvent proposer aux personnes âgées des repas à prix modérés.

Le placement

- le placement familial. Dans le cas où la personne ne peut utilement bénéficier d' une aide à domicile, elle peut demander un placement chez des particuliers.

- le placement en établissement public ou privé habilité. Si une personne y consent, elle peut être placée dans un hôpital, une maison de retraite ou un établissement privé habilité.

SOLIDARITE AVEC NOS AINÉS

A Roquebrune, la Ville a mis en place un important dispositif de services envers "l'âge d'or".

• Des actions intergénérationnelles sont menées dans les crèches, les centres de loisirs, le C.S.M.

• La ville facilite l'action des associations spécialisées (mises à disposition des locaux, subventions,...) et a chargé le C.C.A.S. de mettre en œuvre un programme d'animations, pour briser la solitude et renforcer les liens sociaux. Ainsi le C.C.A.S. assure une animation en moyenne par mois, sur la journée ou la demi-journée.



Plus de 400 personnes ont participé au goûter de Noël et plus de 300 à la galette des Rois.

Les goûters cinéma, les sorties promenades sont également proposés. Pour les personnes non imposables, de plus de 70 ans, la Commune assure l'attribution de 400 colis de Noël.



• Les structures d'accueil.

La Ville, pour celles et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent plus rester à domicile, gère deux foyers logement d'une capacité d' accueil de 95 lits. Les locataires étant de plus en plus dépendants, la Ville a entrepris une démarche pour médicaliser le foyer «Jas de Callian» au Village, à l'instar du foyer logement "la Récampado" aux Issambres.



CHIFFRES-CLEFS

FOYER-LOGEMENT : LE JAS DE CALLIAN

- nombre de journées/an : 15330
- taux d'occupation en 98 : 100 %
- nombre de repas servis en 98 : 16425
- prix de journée hébergement : 115,5 F



CHIFFRES-CLEFS

FOYER-LOGEMENT : LA RECAMPADO

- nombre de journées/an : 16060
- taux d'occupation en 98 : 83,02 %
- nombre de repas servis en 98 : 15760
- prix de journée hébergement : 152,20 F



• Le maintien à domicile :

permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps à domicile est une mission réussie de la Commune grâce aux emplois familiaux et aux aides à domicile.

• Télésurveillance et portage de repas La Ville a installé 26 appareils de télé-alarme chez des particuliers âgés. Le portage de repas à domicile a été mis en place à la suite du résultat positif d'une étude réalisée auprès de 1000 personnes. L' association RADEAU propose ce service quotidien.



L'intergénération

pour briser

l'isolement

Une multiplicité

de services

pour un

meilleur bien

être